

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 14 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents ! au conseil ! En exercice ! municipal	! Qui ont PRIS part à la ! délibération
11	09

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi quatorze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents : Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr JULIER Norbert, Mme MAUPOME Brigitte

Absents : Mr LALUQUE Morgan

Secrétaire de séance : Mme MAUPOME Brigitte

DATE DE LA CONVOCATION

08 avril 2022

DATE DE L'AFFICHAGE

08 avril 2022

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2022-15

**Vote du compte
de gestion 2021**

Budget principal

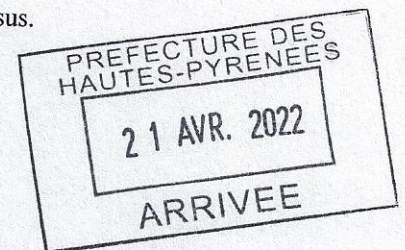
Madame le Maire Adjoint présente au conseil municipal le compte de gestion du Budget Principal 2021, conforme au compte administratif 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion du budget principal 2021 et autorise Monsieur le Maire à certifier et à signer ce document.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Copie certifiée conforme à l'original



Le Maire,

Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 14 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents !		! Qui ont PRIS	
au conseil ! En exercice ! municipal		part à la ! délibération	
11	!	09	!
	!		!
	!	07	!
	!		!

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi quatorze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

08 avril 2022

DATE DE L'AFFICHAGE

08 avril 2022

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2022-16

Vote du compte administratif 2021

Budget principal

Présents : Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr JULIER Norbert, Mme MAUPOME Brigitte

Absents : Mr LALUQUE Morgan

Secrétaire de séance : Mme MAUPOME Brigitte



Monsieur le Maire sort de séance et ne participe pas au vote.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Marie-Christine IGLESIAS, 2ème adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. BRUN Didier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

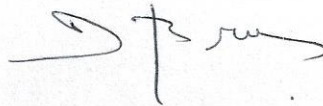
Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Réalisation de l'exercice (mandats & titres)	Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
		216 167.83	236 648.28
	Section d'investissement	97 857.55	111 249.72
		+	+
Reports de l'exercice 2020	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	25 785.98
	Report en section d'investissement (001)	38 888.82	0,00
		=	=
	TOTAL (réalisations+reports)	352 914.20	373 683.98
Restes à réaliser à reporter en 2022	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00
	Total des restes à réaliser à reporter en 2022	0.00	0.00
Résultat Cumulé	Section de fonctionnement	216 167.83	262 434.26
	Section d'investissement	136 746.37	111 249.72
	TOTAL CUMULE	352 914.20	373 683.98

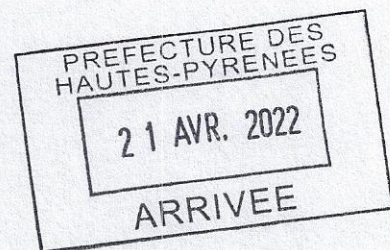
- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacun des comptes annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Copie certifiée conforme à l'original

Le Maire,



Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 14 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents !	! Qui ont PRIS	
au conseil ! En exercice ! municipal	! part à la ! délibération	
11	09	08

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi quatorze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
08 avril 2022

DATE DE L'AFFICHAGE
08 avril 2022

Présents : Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr JULIER Norbert, Mme MAUPOME Brigitte

Absents : Mr LALUQUE Morgan

Secrétaire de séance : Mme MAUPOME Brigitte

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2022/17

**Affectation de résultats
2021**

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, considérant les éléments suivants

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2021

Résultat de l'exercice	13 392.17 €
Résultat antérieurs	- 38 888.82 €
Solde d'exécution cumulé	- 25 496.65 €

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser	0.00 €

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 25 496.65 €
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00 €

Besoin de financement de l'investissement 25 496.65 €

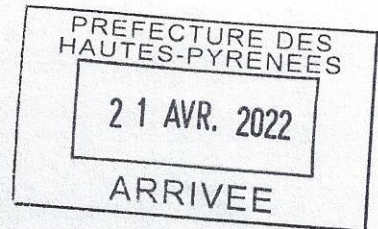
Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	20 480.45 €
Résultat antérieur	25 785.98 €
Total à affecter	46 266.43 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit au 1068 sur BP)	25 496.65 €
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00 €
3° Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	20 769.78 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Copie certifiée conforme à l'original



Le Maire,

Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 14 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents ! au conseil ! municipal	En exercice !	! Qui ont PRIS part à la ! délibération
11	09	08

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi quatorze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

08 avril 2022

DATE DE L'AFFICHAGE

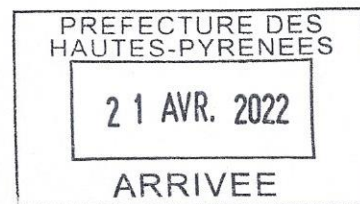
08 avril 2022

OBJET DE LA DELIBERATION

Présents : Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr JULIER Norbert, Mme MAUPOME Brigitte

Absents : Mr LALUQUE Morgan

Secrétaire de séance : Mme MAUPOME Brigitte



N°2022-19

**Vote du Budget
Principal 2022**

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal le Budget Principal concernant l'exercice 2022.

Les recettes et les dépenses sont commentées et argumentées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Budget Principal concernant l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Copie certifiée conforme à l'original

Le Maire,

Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 14 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents ! au conseil ! En exercice ! municipal	! Qui ont PRIS part à la ! délibération	
11	09	08

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi quatorze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents : Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr JULIER Norbert, Mme MAUPOME Brigitte

Absents : Mr LALUQUE Morgan

Secrétaire de séance : Mme MAUPOME Brigitte

DATE DE LA CONVOCATION

08 avril 2022

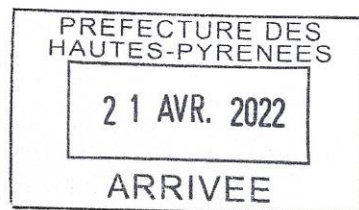
DATE DE L'AFFICHAGE

08 avril 2022

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2022-20

**Vote des subventions
2022**



Monsieur le Maire, propose à son conseil municipal de décider du montant des subventions de l'exercice 2022 attribuées pour le fonctionnement des associations.

Le montant des subventions allouées aux associations est revu à la baisse, considérant l'augmentation des charges communales obligatoires et l'avoir en caisse des associations (Comité des fêtes Eths de Sailho et Les Amis du Moulin de la Mousquère).

Les membres du conseil municipal décident de prioriser les subventions auprès des écoles accueillant les enfants du village et des clubs sportifs auquel ils sont membres.

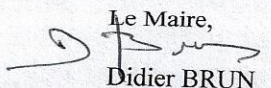
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer les subventions suivantes aux associations citées ci-dessous :

Associations	Montant
Comité des fêtes Eths de Sailho	1000 €
Médiathèque	200 €
Les Amis du Moulin de la Mousquère	1000 €
Les Pitchouns de Sailhan	1100 €
Ecole Saint Lary Soulan	100 €
Ecole Vielle Aure	250 €
VTT Club Aurois	50 €
Pompiers Saint Lary Soulan	50 €
La Gaule Auroise	50 €
Les Restos du Cœur	50 €
Société Intercommunale de Chasse	50 €
Ecole de ski Saint Lary Soulan	100 €
COS Saint Lary Soulan	50 €
TOTAL	4050 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Copie certifiée conforme à l'original

Le Maire,

Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 14 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents !		! Qui ont PRIS
au conseil ! En exercice ! municipal		part à la ! délibération
11	!	09
	!	08

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi quatorze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

08 avril 2022

DATE DE L'AFFICHAGE

08 avril 2022

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2022-21

**Indemnités du Maire
et des adjoints**

Présents : Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr JULIER Norbert, Mme MAUPOME Brigitte

Absents : Mr LALUQUE Morgan

Secrétaire de séance : Mme MAUPOME Brigitte



Considérant qu'il est nécessaire de baisser le budget de fonctionnement communal, Monsieur le Maire propose à son conseil municipal de baisser de moitié les taux des indemnités du Maire et des Adjointes pour l'exercice 2022.

Indemnité du Maire : 12.75 % de l'indice brut maximal de la fonction publique
Indemnité des adjoints : 4.95 % de l'indice brut maximal de la fonction publique

Cette indemnité sera versée mensuellement à compter du 01 avril 2022.

Il est précisé que l'indemnité pourra être suspendue en cas d'absence répétée aux réunions obligatoires (3 absences consécutives), si le travail demandé n'est pas fourni et si l'élu ne s'implique pas dans la vie communale.

Monsieur Le Maire entendu, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents **accepte :**

- les taux proposés
- les devoirs qu' imposent la fonction.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Copie certifiée conforme à l'original

Le Maire,

Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 14 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents ! au conseil ! En exercice ! municipal	! Qui ont PRIS part à la ! délibération
11	09

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi quatorze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents : Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr JULIER Norbert, Mme MAUPOME Brigitte

Absents : Mr LALUQUE Morgan

Secrétaire de séance : Mme MAUPOME Brigitte

DATE DE LA CONVOCATION

08 avril 2022

DATE DE L'AFFICHAGE

08 avril 2022

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2022-22

**Durée des
amortissements**

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal de délibérer sur les durées d'amortissements concernant l'exercice comme suit :

- ✓ EP 2018 Fonds Libres 15 ans
- ✓ Réseau France Télécom Route de Bourisp 15 ans
- ✓ Eclairage Public Rural 2019 15 ans
- ✓ EP 2015 lot 2 15 ans
- ✓ Réseau eau 40 ans
- ✓ Réseau d'eau 40 ans
- ✓ AEP 40 ans
- ✓ AEP Route d'Ens 40 ans
- ✓ Annonce Enquête Source 50 ans
- ✓ Poteau Incendie 50 ans
- ✓ Captage Source Arrious et Bech 50 ans
- ✓ Capteurs solaires château d'eau 50 ans
- ✓ Périmètre de protection source 50 ans
- ✓ Branchement assainissement + AEP maison Noel 50 ans



- ✓ Aménagement chemin du Pi 50 ans
- ✓ Compteurs 50 ans
- ✓ Réseaux Bié de Corraou 50 ans
- ✓ Débouchage canalisation 50 ans
- ✓ Création captage et raccordement 50 ans
- ✓ Remplacement panneau solaire 50 ans



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les durées d'amortissement proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Copie certifiée conforme à l'original

Le Maire,

Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de SAILHAN

Séance du 14 avril 2022

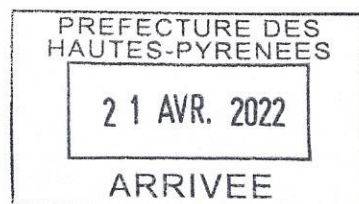
NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents ! au conseil ! En exercice ! municipal	! Qui ont PRIS part à la ! délibération	
11	09	08

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi quatorze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents : Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr JULIER Norbert, Mme MAUPOME Brigitte

Absents : Mr LALUQUE Morgan

Secrétaire de séance : Mme MAUPOME Brigitte



DATE DE LA CONVOCATION

08 avril 2022

DATE DE L'AFFICHAGE

08 avril 2022

OBJET DE LA DELIBERATION

N°2022-23

**Collecte des ordures
ménagères sur la
commune de Sailhan**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la gestion de la collecte des ordures ménagères incombe à la Communauté de Communes Aure Louron (CCAL). En ce qui concerne la Haute Vallée d'Aure, la CCAL a confié le ramassage des ordures ménagères à la commune d'Aragnouet.

Une étude a été effectuée pour l'ensemble des communes concernées afin de comptabiliser le nombre de points de collecte et le nombre de containers par catégorie. Pour Sailhan, 7 points de collecte ont été recensés avec 13 grands containers verts et 3 petits ainsi que 11 grands containers jaunes et 3 petits. Ce résultat laisse apparaître que deux propriétaires individuels ainsi que deux commerces utilisent le ramassage des ordures ménagères devant leur domicile sans autorisation municipale.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de revoir le nombre de points de collecte sur la commune ainsi que le nombre de containers. Les deux commerces concernés, Restaurant Chez Lulu et les Hauts de Saint Lary, étant soumis à la CFE (Contribution Foncière des Entreprises), la commune prendra en charge le ramassage de leurs ordures ménagères. **L'achat et le remplacement des containers resteront à leur charge.**

La commune à compter de cette délibération prendra en charge 5 points de collecte à savoir :

- **commun** : 1 local sous la mairie, 1 dans la cour de l'ancienne école et 1 route d'Ens à côté de la fontaine

- **privés, 2 professionnels** : Restaurant Chez Lulu (1 grand jaune et 2 grands verts) et les Hauts de Saint Lary (1 grand jaune, 1 grand vert et 1 petit vert).

Monsieur Le Maire entendu, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** le ramassage des ordures ménagères comme nommé ci-dessus,

- **interdit** le ramassage d'ordures ménagères devant le domicile des individuels.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Copie certifiée conforme à l'original

Le Maire

Didier BRUN

